

Objet: Annonce de l'assemblée générale électorale.

J'ai le plaisir de vous informer que l'assemblée générale électorale du comité Drôme/Ardèche de karaté et disciplines associées se tiendra le:

Samedi 4 juillet 2020 à 9h30
Émargement à partir de 9h00
Maison des bénévoles 71, rue Latécoère 26000 VALENCE

L'ordre du jour, ainsi que toutes les pièces relatives à l'AG électorale vous seront transmises vers le 20 juin 2020 avec la convocation.

L'olympiade 2016/2020 ce termine, une nouvelle va commencer. Tous les postes du comité directeur sont vacants et doivent être renouvelés, Ainsi que ces représentants départementaux des clubs.

Défini ainsi:

2 titulaires et 2 suppléants, qui assistent aux assemblées générale de la FFKDA et de la ligue régionale
2 titulaires et 2 suppléants qui assistent seulement aux assemblées générale de la de ligue régionale. La fiche de candidature doit être remplie par binôme et signé par chacun

Je vous joins le formulaire de candidature pour toutes les personnes qui souhaitent présenter leur candidature au comité directeur et des représentants départementaux des clubs.

Comme le prévoient nos statuts, le mandat de l'équipe technique se termine en même temps que celui du comité directeur. Ainsi je vous joins les fiches de candidatures suivantes.

- Directeur technique départemental
- Responsables des grades départementaux (Karaté, AMV, Wushu, Krav-Maga, Yoseikan-Budo)
- Responsable de l'arbitrage départemental
- Responsable de la formation départementale

Article 121 - Modalités de candidature aux postes du comité directeur

Pour les élections les candidatures doivent être envoyées ou remises au siège du comité départemental **20 jours francs avant le jour fixé pour ces élections** ; passé ce délai aucune inscription ni aucune modification ne sera recevable.

Le dépôt des candidatures se fera soit par remise d'une lettre contre récépissé, soit par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège du comité départemental.

Toute candidature devra comprendre :

- 1) Une lettre personnelle de candidature datée et signée ;**
- 2) Un formulaire FFKDA type dûment renseigné ;**

Le comité départemental est administré par un comité directeur de 4 à 14 membres

La non production d'une quelconque de ces pièces, leur envoi après la clôture des candidatures ou des renseignements donnés manifestement erronés entraîneront le rejet de la candidature.

Votre participation est vivement souhaitée. Cependant, si vous ne pouviez assister à cette assemblée, vous pouvez vous faire représenter par un autre adhérent de votre club.